

## PROCES VERBAL DU COMITE DEPARTEMENTAL DU 24 FEVRIER 2015

L'an deux mil quinze le 24 du mois de février à dix heures, se sont réunis dans le lieu ordinaire de leurs séances les membres du Comité Départemental du Syndicat Départemental d'Énergies de l'Yonne sous la présidence de M. Jean-Noël LOURY, Président du SDEY, dûment convoqués le 09 février 2015.

**Présent(s)** : Jean-Pierre CHARONNAT- Rémy CLERIN – Michel PANNETIER – Claude PERREAU – Richard ZEIGER - Guy GUILLERMIN – Philippe MAILLET – Robert MESLIN – Patrick PICARD – Guillaume DUMAY – Roland ENES – Louis-Marcel GARRIGA – Didier IDES – Pierre MARREC – Claude MAULOISE – Jack CHEVAU – Jacques GILET – Martial HERMIER – Christian CHATON – Claude FRACHET – Jacques BEZINE – Paul BOURDON – François CHAUT – Daniel JORDAT – Paul HENNEQUIN – Jean-Claude SOLAS – Claude DEPUYDT – Rémi GAUTHERON – Gilles SACKPEY.

Jean-Pierre BRION (suppléant de Monsieur Laurent CHAT, excusé)

Formant la majorité des membres en exercice.

**Procuration :**

Monsieur Alain DROIN donne pouvoir à Monsieur Jean-Noël LOURY

Madame Christine AITA donne pouvoir à Monsieur Claude MAULOISE

Monsieur Jean-Pierre GERARDIN donne pouvoir à Monsieur Christian CHATON

Monsieur Jean LESPINE donne pouvoir à Monsieur Jacques BEZINE

Monsieur Bernard PETILLAT donne pouvoir à Monsieur Paul HENNEQUIN

**Absent(s) excusé(s)** : Mahfoud AOMAR – Jérôme DELAVault – Jean-Pierre BLIN – Denis ROYCOURT – Chantal ROYER – Rémy PETITOT – Jacques BALOUP – Jean DESNOYERS – Grégory DORTE – Jean-Pierre PASQUIER – Jean-Pierre BOUILHAC – José DE PINHO.

**Le secrétariat a été assuré par** : Monsieur Louis-Marcel GARRIGA.

Nombre de Membres en exercice :	48
Nombre de Membres présents :	31
Nombre de suffrages exprimés :	36

Le quorum étant atteint à cette séance, le comité départemental peut valablement délibérer.

### RAPPEL DE L'ORDRE DU JOUR

#### Approbation du compte-rendu du comité départemental du 19 décembre 2014

##### 1. FONCTIONNEMENT INSTITUTIONNEL

- 1.1. Versement de Fonds de concours à la commune de La Belliole
- 1.2. Dérogation au règlement financier à la commune de Maillot
- 1.3. Dérogation au règlement financier – site Eoles Yonne à Joux la Ville

##### 2. ACTIVITE DU SDEY

- 2.1. Marché de l'assurance statutaire
- 2.2. Mise en place d'un groupement d'achat régional de bornes de charges électriques

### **3. QUESTIONS DIVERSES**

#### 3.1. Marchés conclus en 2014

#### **APPROBATION DU COMPTE RENDU DU COMITE DEPARTEMENTAL DU 19 DECEMBRE 2014**

Le compte-rendu de la séance du 19 décembre 2014 mis aux voix est adopté à l'unanimité des membres présents et représentés.

### **1. FONCTIONNEMENT INSTITUTIONNEL**

#### **1.1. VERSEMENT DE FONDS DE CONCOURS A LA COMMUNE DE LA BELLIOLE**

Rapporteur : JN LOURY.

#### **DELIBERATION 01/2015 : AVENANT AU REGLEMENT FINANCIER**

La commune de La Belliole a délibéré afin de transférer sa compétence éclairage public au SDEY le 04 juillet 2014. La délibération a été rendue exécutoire le 11 juillet 2014.

Conformément à l'article 9 des statuts du SDEY, « le transfert prend effet au premier jour du mois suivant la date à laquelle la délibération du conseil municipal est devenue exécutoire », soit le 1<sup>er</sup> août 2014.

La commune a signé le devis N° 14.02.9106 le 11 juillet 2014 pour effectuer des travaux d'éclairage public (remplacement de ballons fluo) avec l'entreprise INEO.

La commune a donc effectué les travaux en direct. Elle avait cependant inscrit à son budget les subventions du SDEY pour ses travaux d'éclairage public.

Dans le respect de l'article L5212-26 du CGCT, il est proposé au comité de verser un fonds de concours à la commune à hauteur de 60% des travaux HT soit 11 311,94€HT.

Après en avoir délibéré, le Comité Départemental, à la majorité :

DÉCIDE d'apporter un fonds de concours à la commune de La Belliole à hauteur de 60% des travaux HT, soit 11 311,94 euros HT.

PRECISE que la dépense sera imputée au budget de l'exercice correspondant.

Vote pour : 36

Vote contre : 0

Abstention : 0

### **1.2. DEROGATION AU REGLEMENT FINANCIER : COMMUNE DE MAILLOT**

Rapporteur : JN LOURY

#### **DELIBERATION 02/2015 : DEROGATION AU REGLEMENT FINANCIER : COMMUNE DE MAILLOT**

La commune de Maillot a délibéré le 28 août 2014 et signé la convention financière le 17 octobre 2014 pour les travaux de dissimulation de la rue de l'église.

La commande étude a été passée en 2014.

La commande travaux va être passée en 2015.

Cependant, les montants sur lesquels la commune s'est engagée sont ceux du marché 2010-2014 du marché de la Vanne qui s'est terminé en fin d'année 2014.

Le changement de marché de travaux entraîne un dépassement du montant par rapport à la délibération de la commune de 4 400 € HT pour la basse tension et de 2 350 € HT pour le génie civil téléphonique.

Il est demandé au Comité d'accepter que les dépassements, n'étant pas du fait de la commune, soient pris en charge par le SDEY.

Après en avoir délibéré, le Comité Départemental, à la majorité :

DÉCIDE de prendre en charge les dépassements du montant des travaux inhérents au changement de marché.

PRECISE que la dépense sera imputée au budget de l'exercice correspondant

Vote pour : 36

Vote contre : 0

Abstention : 0

### **1.3. DEROGATION AU REGLEMENT FINANCIER : SITE EOLES YONNE A JOUX LA VILLE**

Rapporteur : JN LOURY.

#### **DELIBERATION 03/2015 : DEROGATION AU REGLEMENT FINANCIER : SITE EOLES YONNE A JOUX LA VILLE**

EOLES YONNE projette de réaliser un site de production d'énergie par éoliennes sur le territoire de la commune de JOUX LA VILLE avec un site d'exploitation implanté en bordure du chemin rural d'Oudun (hameau de JOUX LA VILLE) à NITRY. La production d'électricité fera l'objet d'une vente à RTE.

Le SDEY réalisera les travaux de raccordement base tension du poste de transformation à implanter pour les besoins propres de EOLES YONNE et de RTE France, qui participeront à leur financement.

Les pourparlers avec les deux sociétés ont débuté en 2009 avec le Syndicat Intercommunal d'Electrification de la Région de l'Avallonnais (SIERA) et une première convention a été rédigée en 2010 (coût estimatif des travaux 98 000 € HT – marché de travaux de 2008). Compte tenu des nombreux recours devant les tribunaux contre les arrêtés préfectoraux et les permis de construire, ladite convention n'a pas été signée entre les parties. L'implantation du parc éolien a commencé réellement en 2014 et doit être opérationnel en octobre 2015.

Le SDEY, via la CLE de l'Avallonnais, a rédigé quant à lui, depuis août 2014, un projet de convention remanié plusieurs fois après échanges entre RTE et EOLES YONNE et leurs juristes respectifs. Un projet a été arrêté le 12 février 2015 qui nécessite une dérogation au règlement financier adopté le 19 décembre 2014 portant sur le montant du premier acompte exigé d'un professionnel.

#### **DEROGATION AU REGLEMENT FINANCIER**

Les sociétés RTE et EOLES YONNE demandent que le taux du premier acompte soit porté de 90% à 80%, invoquant le coût élevé de l'acompte avant commande et avant DGD compte tenu qu'aujourd'hui le devis de travaux prévoit 10% d'imprévu alors que les anciens devis n'indiquaient qu'un taux de 3%. En effet, depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2015, les règles du nouveau marché de maîtrise d'œuvre, l'application des prix du marché de travaux, les exigences techniques des travaux sollicités (puissance du poste à implanter supérieure à celle de 2010 entre autres) et le nouveau tracé ont conduit à une augmentation significative du coût estimatif des travaux.

Le coût HT des travaux + MOE s'élève à 231.460,65 € soit une participation de 152.764,02 € pour les deux sociétés (66% du montant HT – les 34% restant correspondant à la PCT). Le montant de l'acompte correspondant au taux de 90% s'élève donc à 137.487,62 €.

Le montant de l'acompte correspondant aux taux de 80% s'élève à **122.211,22 €**

Après en avoir délibéré, le Comité Départemental, à la majorité :

DÉCIDE de porter dérogation individuelle au règlement financier en s'appuyant sur les arguments des deux sociétés.

PRECISE que la dépense sera imputée au budget de l'exercice correspondant.

Vote pour : 36

Vote contre : 0

Abstention : 0

### **2.1. MARCHE DE L'ASSURANCE STATUTAIRE**

Rapporteur : P. MAILLET

#### **DELIBERATION 04/2015 : MARCHE DE L'ASSURANCE STATUTAIRE**

Compte tenu de :

- l'opportunité pour le syndicat de pouvoir souscrire un ou plusieurs contrats d'assurance statutaire garantissant les frais laissés à sa charge, en vertu de l'application des textes régissant le statut de ses agents ;
- que le centre de gestion peut souscrire un tel contrat, en mutualisant les risques.

Vu la Loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, notamment l'article 26 ;

Vu le Décret n° 86-552 du 14 mars 1986 pris pour l'application de l'article 26 de la Loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 et relatif aux contrats d'assurances souscrits par les Centres de gestion pour le compte des collectivités locales et établissements territoriaux ;

#### Proposition :

Le SDEY charge le centre de gestion de négocier un contrat groupe ouvert à adhésion facultative auprès d'une entreprise d'assurance agréée, et se réserve la faculté d'y adhérer. Cette démarche peut être entreprise par plusieurs collectivités locales intéressées.

Ces conventions devront couvrir tout ou partie des risques suivants :

- agents affiliés à la C.N.R.A.C.L. :  
Décès, Accident du travail, Maladie ordinaire, Longue maladie / Longue durée, Maternité-Paternité-Adoption,
- agents non affiliés à la C.N.R.A.C.L. :  
Accident du travail, Maladie grave, Maternité-Paternité-Adoption, Maladie ordinaire

Pour chacune de ces catégories d'agents, les assureurs consultés devront pouvoir proposer à la commune une ou plusieurs formules.

Ces conventions devront également avoir les caractéristiques suivantes :

Durée du contrat : 4 ans, à effet au 01/01/2016

Régime du contrat : capitalisation.

Après en avoir délibéré, le Comité Départemental, à la majorité :

DECIDE d'adhérer à compter du 1<sup>er</sup> Janvier 2016 au contrat d'assurance groupe (2016-2019) et jusqu'au 31 décembre 2019.

Et à cette fin,

AUTORISE le Président à signer le bulletin d'adhésion ainsi que la convention à intervenir dans le cadre du contrat groupe.

Vote pour : 36

Vote contre : 0

Abstention : 0

*Monsieur le Président LOURY précise qu'il s'agit d'une délibération de principe, le comité devra se prononcer à nouveau, à l'issue du recensement des accords effectué par le centre de gestion. Ce sera un outil de comparaison, le fait de se grouper peut permettre d'obtenir des tarifs plus intéressants.*

## **2.2.MISE EN PLACE D'UN GROUPEMENT D'ACHAT REGIONAL DE BORNES DE CHARGES ELECTRIQUES**

Rapporteur : R. CLERIN

### **DELIBERATION 05/2015 : MISE EN PLACE D'UN GROUPEMENT D'ACHAT REGIONAL DE BORNES DE CHARGES ELECTRIQUES**

Cette convention constitutive a pour objet de créer, avec les trois autres syndicats d'énergies de Bourgogne, un groupement de commandes dont le SDEY sera le coordonnateur pour la fourniture, l'installation et l'exploitation de bornes de charge pour les véhicules électriques. En plus d'optimiser le coût de l'opération, que ce soit en investissement ou en fonctionnement, ce groupement d'achat permet d'uniformiser le réseau de bornes au niveau matériel sur l'ensemble de la région Bourgogne et de pouvoir bénéficier d'un outil de supervision mutualisé.

Ce groupement d'achat, sous forme de marché à bons de commande, sera conforme aux exigences techniques de l'ADEME sur le déploiement des infrastructures de recharge pour les véhicules électriques afin de pouvoir bénéficier de l'aide de l'Etat. De plus la dimension régionale de ce groupement offre la possibilité de solliciter une aide de fonds européen (FEDER).

Après en avoir délibéré, le Comité Départemental, à la majorité :

AUTORISE la constitution d'un groupement de commandes auquel participeront les syndicats d'énergie de Bourgogne,

AUTORISE Monsieur le Président à signer la convention ainsi que tous les documents s'y afférant,

ACCEPTTE que le SDEY soit désigné comme coordonnateur du groupement ainsi formé,

AUTORISE Monsieur le Président à solliciter une aide de fonds européen (FEDER),

AUTORISE Monsieur le Président à signer le marché à intervenir.

Vote pour : 36

Vote contre : 0

Abstention : 0

- *Monsieur le Président LOURY fait remarquer que le fait d'être regroupé permettra de solliciter un aide du FEDER et d'avoir le soutien de l'ADEME.*
- *Monsieur LOURY propose de faire des réunions au niveau des communautés de communes afin de rencontrer les maires et de présenter le SDEY ainsi que le schéma départemental d'implantation des bornes de charge électriques.*
- *En réponse à Monsieur GILET, Monsieur LOURY indique qu'à l'issue du recensement des besoins en termes de bornes de charge électriques auprès des communes du département, le SDEY pourra lancer une consultation. Toutefois, cette dernière sera décalée d'un bon mois afin de pouvoir intégrer le nouveau périmètre des quatre syndicats bourguignons. A l'ouverture des plis, on pourra connaître le prix des bornes et faire une estimation du montant des participations financières aux communes.*
- *Monsieur DUMAY fait observer que le SDEY sera pour la première fois coordonnateur d'un groupement de commandes, ce qui marque l'ancrage du syndicat et sa crédibilité vis-à-vis des autres syndicats.*
- *Monsieur LOURY explique que les bornes à implanter pourraient avoir d'autres fonctions en plus d'un outil basique : borne WIFI, borne de communication ... Une réflexion dans ce sens est menée actuellement par le service technique.*
- *Monsieur CLERIN rajoute qu'il peut être envisagé également le prêt de véhicules électriques aux usagers de la commune.*
- *Monsieur SACKPEY souhaiterait que les communes soient informées au fur et à mesure des installations de bornes sur leur secteur.*

### 3. QUESTIONS DIVERSES

#### **3.1. MARCHES CONCLUS EN 2014**

Rapporteur : JN LOURY

V. page suivante.

## MARCHES DE TRAVAUX

MARCHES DE 5 186 000 EUROS HT et plus			
Objet	Date du marché	Attributaires	Code postal attributaire
<b>Marché de travaux d'électrification, d'éclairage public, de télécommunications, de génie civil de très haut débit et de réseaux de gaz - Programme 2014-2016</b>			
lot 1 - Armançon Tholon	04/07/2014	GROUPEMENT DRTP / SPIE / EIFFAGE ENERGIE BOURGOGNE CHAMPAGNE	89600
lot 2 - Auxerrois Serein		GROUPEMENT DRTP / SPIE / EIFFAGE ENERGIE BOURGOGNE CHAMPAGNE	89600
lot 3 - Avallonnais		GROUPEMENT DRTP / SPIE / EIFFAGE ENERGIE BOURGOGNE CHAMPAGNE	89600
lot 4 - Gâtinais		INEO Réseaux Centre	45700
lot 5 - Puisaye Forterre Vallée de l'Yonne		SOMELEC / TPIL / BENTIN	45200
lot 6 - Puisaye Nord		SOMELEC / TPIL / BENTIN	45200
lot 7 - Sénonais		GROUPEMENT DRTP / SPIE / EIFFAGE ENERGIE BOURGOGNE CHAMPAGNE	89600
lot 8 - Tonnerrois		SOMELEC / TPIL / BENTIN	45200

## MARCHES DE FOURNITURES

MARCHES DE 90 000 à 206 999,99 EUROS HT			
Objet	Date du marché	Attributaires	Code postal attributaire
<b>Acquisition de véhicules</b>			
ludo space, véhicules de tourisme	13/02/2014	SAS MANAVA (Citroën)	89304
véhicule électrique	13/02/2014	SODIVA GT YONNE (Renault)	89006

## MARCHES DE SERVICES

MARCHES DE 15 000 à 89 999,99 EUROS HT			
Objet	Date du marché	Attributaires	Code postal attributaire
<b>Conseil et assistance en communication</b>	11/03/2014	Paul Constans Consultant	92100
<b>Marché d'ingénierie pour des travaux d'électrification et des travaux connexes - Programme 2013</b>			
lot 1 - Armançon Tholon	03/09/2014	BET HARMONIQUE	42000
lot 4 - Gâtinais	03/09/2014	BET HARMONIQUE	42000
lot 5 - Puisaye Forterre Vallée de l'Yonne	03/09/2014	BET HARMONIQUE	42000
lot 6 - Puisaye Nord	09/09/2014	Cabinet Merlin	77183
lot 7 - Sénonais	09/09/2014	Cabinet Merlin	77183
lot 8 - Tonnerrois	03/09/2014	BET HARMONIQUE	42000
<b>Mission d'assistance à la création d'une société d'économie mixte (SEM) pour la production d'énergies renouvelables</b>	10/10/2014	SCET	75612

MARCHES DE 207 000 EUROS HT et plus			
Objet	Date du marché	Attributaires	Code postal attributaire
<b>Marché d'ingénierie pour des travaux d'électrification et des travaux connexes - Programme 2014-2016</b>	17/01/2014		
lot 3 - Avallonnais		SPEE	21430
lot 4 - Gâtinais		ABAMO	89000
lot 5 - Puisaye Forterre Vallée de l'Yonne		ABAMO	89000
lot 6 - Puisaye Nord		ABAMO	89000
<b>Marché d'ingénierie pour des travaux d'électrification et des travaux connexes</b>	17/03/2014		
lot 1 - Armançon Tholon		INGEDIA ENERGIE GROUPE NOX	89002
lot 3 - Sénonais		INGEDIA ENERGIE GROUPE NOX	89002
lot 4 - Tonnerrois		INGEDIA ENERGIE GROUPE NOX	89002



### **3.2. ECLAIRAGE PUBLIC**

Rapporteur : C. CHATON

Le nombre d'adhérents à la compétence éclairage public a considérablement augmenté. 57 communes de plus ont transféré leur compétence depuis le dernier comité, ce qui porte la liste à 274 communes.

Une lecture des communes ayant transféré dernièrement leur compétence « éclairage public » est faite en séance.

*Monsieur MESLIN souhaiterait savoir si le marché concernant l'entretien de l'éclairage public a été lancé.*

*Monsieur CHATON répond que le cahier des charges est en cours de rédaction. Le principe de 3 contrôles par an a été retenu pour le forfait avec un tarif par entretien supplémentaire.*

### **3.3. DIVERS**

- *Monsieur LOURY informe les membres présents de la délocalisation du service SIG à Migennes à compter du 1<sup>er</sup> mars ;*
- *Monsieur GILET souhaiterait que le SDEY fasse évoluer son règlement financier.*

*Monsieur LOURY rappelle qu'il avait été convenu de prendre en considération l'évolution de 2015 pour pouvoir augmenter en 2016 les participations.*

- *Plusieurs membres du comité se plaignent du manque de réunions sur leur secteur.*

*Monsieur GARRIGA répond qu'il revient à chaque Vice-président de CLE d'animer sa circonscription. Il constate qu'avec l'arrivée de nouveaux élus, les délégués qui viennent aux réunions ne répercutent pas systématiquement les informations en mairie. Il propose d'inviter les maires aux prochaines réunions de CLE pendant la période de rodage.*

Après avoir épuisé l'ordre du jour et les questions diverses, la séance est levée à 11h25.

Fait le 24 février 2015 à Auxerre

Le Président du SDEY  
Jean Noël LOURY

